

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE L'ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE, 15 NOVEMBRE 2021

M. Jean-Claude Pouliot fait un discours et quitte la table des élus à 20h03. Il demande au conseil de nommer un maire-suppléant pour cette assemblée.

À la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans tenue, le 15 novembre 2021 à 20 heures au centre communautaire, 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans; étaient présents : M. Alexandre Gagnon, M. Jean Lachance, Mme Elisabeth Leclerc, Mme Sandrine Reix et M. Alain Létourneau, tous formant quorum; sous la présidence de M. Frédéric Lagacé, maire suppléant.

Chantal Daigle, directrice générale, est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée

Le président de la séance, informe le conseil qu'à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, il ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé hebdomadairement jusqu'au 19 novembre 2021 par le décret 1415-2021 du 10 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 interdit tout rassemblement dans la région socio sanitaire de la Capitale-Nationale ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2021-040 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement en limitant le nombre de personnes à 25 (ou moins si la grandeur de la salle ne permet pas le respect de la distanciation sociale de 2 mètres) ;

CONSIDÉRANT QUE la salle habituelle du conseil n'est pas suffisamment grande pour accueillir les citoyens avec les mesures de distanciation ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil autorise que la présente séance soit tenue exceptionnellement au 10, chemin des Côtes, à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et que l'enregistrement vocal soit diffusé par la suite sur le site internet de la municipalité. Les élus doivent se nommer lorsqu'ils veulent prendre la parole afin de faciliter l'écoute.

Ordre du jour

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**
- 3. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS**
 - 5.2. RÉPARTITION DES DOSSIERS**
 - 5.3. MAIRE SUPPLÉANT**
 - 5.4. FORMATION POUR LES ÉLUS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**
 - 5.5. ASSEMBLÉE SPÉCIALE - BUDGET 2022**
 - 5.6. RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2021**
 - 5.7. DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**
 - 5.8. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**
 - 5.9. AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA FONCTION DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**
 - 5.10. ACHAT D'UN SYSTÈME AUDIO-VIDÉO POUR L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL**
 - 5.11. DIVERS TRAVAUX SUITE À UNE INSPECTION DES ASSUREURS**
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. ACHATS POUR LE SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**
- 7. TRANSPORT ROUTIER**
 - 7.1. DÉNEIGEMENT 2021-2022**
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 8.1. RECONDITIONNER LA POMPE #1 DU PP2**
 - 8.2. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE PICARD ET PICARD**
 - 8.3. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE FIRME AKIFER**
- 9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1. DÉCORATIONS DE NOËL**
 - 10.2. FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS**
- 11. CORRESPONDANCE**
- 12. VARIA**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2021-11-228

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par M. Jean Lachance et résolu que l'ordre du jour soit adopté et demeure ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2. ACCEPTATION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

2021-11-229

2.1. Acceptation du procès-verbal du 4 octobre 2021

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 4 octobre 2021 soit accepté tel que présenté.

Adopté par les 3 élus(es) présents(es) lors de cette séance.

3. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

2021-11-230

4. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER ET DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu :

QUE le paiement des comptes totalisant 275 915.35 \$ soit autorisé ;

QUE le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière ou son adjointe soient autorisés à signer les chèques et les virements pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. ASSERMENTATION DES NOUVEAUX ÉLUS

Suite à l'élection générale du 7 novembre 2021 :

- M. Alexandre Gagnon, élu au poste de conseiller siège #1 ;
- M. Frédéric Lagacé, élu au poste de conseiller siège #2 ;
- M. Jean Lachance, élu au poste de conseiller siège #3 ;
- Mme Elisabeth Leclerc, élue au poste de conseillère siège #4 ;
- Mme Sandrine Reix, élue au poste de conseillère siège #5 ;
- M. Alain Létourneau, élu au poste de conseiller siège #6 ;

ont déclaré sous serment qu'ils exerceront leur fonction dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vigueur (article 313 LERM).

5.2. RÉPARTITION DES DOSSIERS

POINT REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

5.3. MAIRE SUPPLÉANT

POINT REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

5.4. FORMATION POUR LES ÉLUS SUR LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE

POINT REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

5.5. ASSEMBLÉE SPÉCIALE – BUDGET 2022

L'assemblée spéciale en vue d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 se tiendra le lundi 20 décembre prochain à 20 heures.

5.6. RAPPORT FINANCIER AU 30 SEPTEMBRE 2021

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, les états comparatifs sont déposés comme suit :

	Au 30 sept. 2020	Au 30 sept. 2021	Budget 2021
REVENUS			
TAXES			
SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 101 442	1 090 138	1 103 748
SERVICES MUNICIPAUX	334 510	355 523	343 632
SURTAXE IMM. NON RESIDENTIELS	20 798	43 440	21 954
TOTAL TAXES	1 456 750	1 489 101	1 469 334
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	8 444	8 311	8 350
TRANSFERTS	26 372	108 212	72 802
SERVICES RENDUS	6 136	-16 851	32 669
IMPOSITION DE DROITS	64 884	150 490	52 970
AMENDES PÉNALITÉS & INTÉRÊTS	10 779	6 388	5 500
AUTRES REVENUS	3 765	12 019	3 000
TOTAL REVENUS	1 577 131	1 757 670	1 644 625
CHARGES			
ADMINISTRATION GÉNÉRALE			
CONSEIL	44 490	42 348	64 562
APPLICATION DE LA LOI	0	968	0
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	138 591	156 199	176 837
GREFFE	0	0	9 909
ÉVALUATION	6 531	24 482	68 930
GESTION DU PERSONNEL	0	0	0
AUTRES	322 167	303 892	347 648
TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE	511 780	527 888	667 886

SÉCURITÉ PUBLIQUE			
POLICE	219 679	113 289	226 577
SÉCURITÉ INCENDIE	65 839	88 965	211 796
SÉCURITÉ CIVILE	12 341	15 287	16 462
TOTAL SÉCURITÉ PUBLIQUE	297 860	217 541	454 835
TRANSPORT			
VOIRIE MUNICIPALE	15 458	21 624	33 469
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	10 612	21 249	23 749
ÉCLAIRAGE DES RUES	14 602	11 770	20 000
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	0	2 273	1 000
TRANSPORT EN COMMUN	6 039	6 042	6 160
TOTAL TRANSPORT	46 712	62 957	84 378
HYGIÈNE DU MILIEU			
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EAU	4 814	5 403	5 000
TRAITEMENT DES EAUX USÉES RÉSEAUX D'ÉGOUT ET FOSSES SEPTIQUES	16 608	21 547	50 892
MATIÈRES RÉSIDUELLES	50 940	51 890	69 152
	145 350	126 717	127 150
TOTAL HYGIÈNE DU MILIEU	217 712	205 557	252 194
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT			
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE	151	84	950
EMBELLISSEMENT	5 382	1 995	12 200
TOTAL AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	5 533	2 078	13 150
LOISIRS ET CULTURE			
CENTRES COMMUNAUTAIRES PATINOIRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES	22 826	29 214	51 446
PISCINES, PLAGES, PORTS DE PLAISANCE QUAI	7 159	5 589	11 915
PARCS ET TERRAINS DE JEUX	2 010	1 016	2 570
	17 391	38 724	43 000
AUTRES	2 345	2 059	5 290
BIBLIOTHÈQUES	5 643	6 405	10 250
PATRIMOINE (FÊTE NATIONALE)	0	0	4 000
AUTRES (MAISON DES JEUNES)	3 177	3 252	7 175
TOTAL LOISIRS ET CULTURE	60 552	86 259	135 646
FRAIS DE FINANCEMENT			
DETTE À LONG TERME	56 260	86 540	47 899
AUTRES FRAIS DE FINANCEMENT	408	506	2 860
TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT	56 668	87 045	50 759
TOTAL CHARGES	1 196 817	1 189 326	1 658 848
GAINS/(PERTE) SUR IMMOBILISATION			
	-4 003	0	0
REMBOURSEMENT DE LA DETTE À L.T.			
	106 600	117 800	179 700
PRÊT CAMION INCENDIE			
	0	0	0
SURPLUS ACCUMULÉ			
	-36 006	-11 328	-200 423

TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	66 590	106 472	-20 723
TOTAL CHARGES, DETTE À LONG TERME & AFFECTATIONS	1 263 408	1 295 798	1 638 125
	313 724	461 873	6 500

2021-11-231

5.7. DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Le 18 octobre 2021, madame Hélène Duquet a remise sa démission définitive à la directrice générale et ce à compter du 8 novembre 2021.

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Jean Lachance et résolu d'accepter cette démission.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-11-232

5.8. EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le départ de la secrétaire-trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures et les entrevues qui ont conduit à une personne correspondant au profil recherché pour ce poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par M. Alain Létourneau et résolu d'embaucher Mme Sonia Naurais à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans, à compter du 15 novembre 2021 et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer le contrat d'engagement. Il est également autorisé de mandater Mme Louise Leclerc à assurer la formation de Mme Naurais.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

2021-11-233

5.9. AUTORISATION DE SIGNATURES DES EFFETS BANCAIRES ET TOUS LES AUTRES DOCUMENTS EN LIEN AVEC LA FONCTION DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

Il est proposé par Mme Sandrine Reix, appuyé par M. Alain Létourneau et il est résolu que la Municipalité de Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans autorise Sonia Naurais, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tout effet bancaire, document ou autre à la Caisse Desjardins de L'Île-d'Orléans à compter du 15 novembre 2021, en remplacement de Madame Hélène Duquet. Mme Naurais est autorisée à signer tout document en lien avec la fonction de secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

5.10. ACHAT D'UN SYSTÈME AUDIO-VIDÉO POUR L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES DU CONSEIL

POINT REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

5.11. DIVERS TRAVAUX SUITE À UNE INSPECTION DES ASSUREURS

2021-11-234

CONSIDÉRANT QUE les assureurs ont fait une inspection de tous les bâtiments appartenant à la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui doivent être fait immédiatement sont tous au bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses sont admissible au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Lachance, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'abroger la résolution 2021-09-183 et d'autoriser la directrice générale à donner des contrats afin de corriger les items qui sont indiqués en rouge, le tout pour un montant approximatif de 21 000 \$ excluant les taxes. Ce montant sera payé par le programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. ACHATS POUR LE SERVICE SECURITE INCENDIE

2021-11-235

Il est proposé par M. Elisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser les achats suivants pour le Service de Sécurité Incendie au montant approximatif de 3 000.00 \$ excluant les taxes :

- 4 gants et 1 paire de botte (1 100.00 \$)
- Lance perforatrice (1 500.00 \$)
- Mousse classe A (400.00 \$)

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1. DÉNEIGEMENT 2021-2022

2021-11-236

M. Alain Létourneau informe qu'il est en conflit d'intérêts et qu'il s'abstient de participer aux débats concernant l'item déneigement hiver 2021-2022.

CONSIDÉRANT l'égalité de l'item B – Citerne Turcotte (#2) lors du dernier appel d'offres ;

CONSIDÉRANT l'absence de soumissions pour le déneigement de l'item C – Citerne Pierre-Hébert (#4) lors du dernier appel d'offres ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions jusqu'au 25 octobre 2021 à 16h00 ;

Résultat de l'ouverture des soumissions

<u>Items à déneiger</u>	<u>Noms soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau Éric Lachance	550.00 \$ 600.00 \$
C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Ferme G.N. Blouin&Fils	550.00 \$ + tx

Attribution des contrats

Il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par M. Alexandre Gagnon et résolu d'attribuer les contrats de déneigement pour l'hiver 2021-2022 comme suit :

<u>Items à déneiger</u>	<u>Noms soumissionnaires</u>	<u>Montant</u>
B. CITERNE TURCOTTE (# 2)	Maxime Létourneau	550.00 \$
C. CITERNE PIERRE-HÉBERT (#4)	Ferme G.N. Blouin&Fils	550.00 \$ + tx

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1. RECONDITIONNER LA POMPE #1 DU PP2

2021-11-237

CONSIDÉRANT QUE la pompe #1 du PP2 a eu d'autres problèmes de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a contacté hydro-Québec puisqu'il y avait un déphasage et des fluctuations de voltage ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et résolu d'autoriser un montant supplémentaire de 3 000.00 \$ excluant les taxes pour l'entretien de la pompe #1 du PP2 chez Gaétan Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE PICARD ET PICARD

2021-11-238

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu un appel téléphonique du notaire ayant le mandat des servitudes du prolongement des égouts ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit produire de nouvelle description technique à cause de la rénovation cadastrale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Létourneau, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser un mandat supplémentaire à la firme Picard & Picard pour un coût approximatif de 5 000.00 \$ excluant les taxes. Ce montant sera pris dans le surplus non affecté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3. MANDAT SUPPLÉMENTAIRE FIRME AKIFER

POINT REPORTÉ À LA PROCHAINE SÉANCE

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

AUCUNE RESOLUTION

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1. DÉCORATIONS DE NOËL

2021-11-239

Il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par Mme Sandrine Reix et il est résolu d'autoriser un tirage de 100.00 \$ pour un résident qui aura décoré sa maison et qui s'aura inscrit à la municipalité avant le 10 décembre 2021 16 heures. Le tirage aura lieu après la séance extraordinaire du budget 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2. FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS

2021-11-240

Il est proposé par Mme Elisabeth Leclerc, appuyé par M. Jean Lachance et il est résolu d'autoriser l'achat de cadeaux de Noël pour un montant approximatif de 1 500.00 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères).

11. CORRESPONDANCE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Elisabeth Leclerc, il est 20h45.

Le maire suppléant, M. Frédéric Lagacé atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. À moins de mention au présent procès-verbal, le maire suppléant ne participe pas aux votes.

Frédéric Lagacé, maire suppléant

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.

Je soussignée, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour payer tous les comptes autorisés et adoptés dans le procès-verbal du 15 novembre 2021 ; EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 15 novembre 2021.

Chantal Daigle, D.G. & sec.-trés.